

<http://m.leparisien.fr/yerres-91330/yerres-si-des-poseurs-de-compteurs-linky-insistent-la-police-municipale-interviendra-02-10-2017-7303605.php#xtor=RSS-1481423633>

Yerres : Dupont-Aignan prend la défense des anti-Linky

[Accueil](#) > [Île-de-France & Oise](#) > [Essonne](#) > [Yerres](#)

Nicolas Goinard | 02 octobre 2017, 19h48 | MAJ : 03 octobre 2017, 10h00



Yerres, ce lundi 2 octobre 2017. Les habitants sont inquiets quant au déploiement prochain de compteurs Linky sur le territoire de leur commune. Olivier Clodong, le maire (SE) (au centre) et Nicolas Dupont-Aignan, le député (DLF) (à droite) sont allés à leur rencontre.

Malgré un arrêté municipal interdisant l'installation de ces nouveaux compteurs, Enedis a lancé leur déploiement. Le député Nicolas Dupont-Aignan organise la riposte.

La colère gronde dans la rue Voltaire à Yerres. Ce lundi après-midi, une dizaine de riverains entourent Nicolas Dupont-Aignan, le député (DLF) et conseiller municipal pour montrer leur opposition [aux compteurs Linky](#), ce nouvel équipement installé par Enedis (ex-ErDF) et qui calcule

en temps réel la consommation d'un logement pour la transmettre par CPL (courant porteur en ligne).

Patricia, l'une des habitantes de la rue tempête : « Quand j'ai reçu, samedi, le courrier d'Enedis m'annonçant que le compteur Linky allait être bientôt installé, j'étais furax. Mon compteur a dix ans et il fonctionne très bien. Je n'ai reçu aucune modification contractuelle. » Ce voisin de Patricia insiste : « Si un poseur vient chez moi, il va être obligé de pénétrer par effraction... »

Nicolas Dupont-Aignan sonne la charge dans sa commune contre ce nouvel outil. Dans les jours qui viennent, les habitants recevront dans leurs boîtes à lettres un courrier de la mairie rappelant que le conseil municipal du 11 avril 2016 a pris une délibération interdisant l'installation de Linky. « La délibération prévaut et les techniciens envoyés n'ont actuellement pas le droit, dès lors que vous refusez, d'intervenir sur vos compteurs », écrivent le député et Olivier Clodong, son successeur (SE) à la tête de la mairie.

Les deux édiles expliquent qu'ils appliquent « le principe de précaution ». La ville s'appuyant sur plusieurs études concernant les ondes de radiofréquences émises par le CPL, dont celle du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui les a classées dans la catégorie « cancérogène possible ».

« Des méthodes de voyous »

« L'arrêté que nous avons pris n'a pas été attaqué (NDLR : il n'a pas non plus été invalidé par la préfecture), pointe le député. Il faut rappeler que la ville est propriétaire de ses compteurs. Enedis utilise des méthodes de voyous. S'il y a des poseurs insistant, la police municipale interviendra pour aider les habitants. » Pour l'heure, 45 compteurs Linky ont déjà été installés, sans heurts, sur le territoire de Yerres.

A Brunoy, le rythme est plus élevé. Plus de 700 ont été mis en service depuis le début du mois de septembre. Pourtant, ici aussi, le conseil municipal avait pris une délibération le 26 juin 2016 pour interdire le déploiement de cette technologie. « Nous avons eu des contacts avec Enedis en juin. On nous disait que les installations se feraient plus tard dans l'année, raconte-t-on au cabinet de Bruno Gallier, le maire (LR) de Brunoy. Mais le déploiement a commencé plus tôt et un peu à marche forcée. Chaque jour, nous avons des dizaines d'appels en mairie pour nous avertir des installations »

Bruno Gallier a écrit la semaine dernière à Josiane Chevalier, la préfète de l'Essonne, « pour lui demander d'intervenir auprès de l'opérateur de transport d'énergie face aux méthodes employées (opération non annoncée, non-respect du calendrier, non prise en compte du refus des habitants, intrusion sur des propriétés privées...) »

Dans l'Essonne, d'ici à 2021, 105 000 compteurs Linky doivent être installés.



Enedis donne des conseils aux poseurs pour réussir à installer les compteurs Linky. DR

C'est un document d'Enedis destiné aux poseurs de compteurs qui est arrivé entre les mains de riverains de la rue Voltaire, à Yerres. Il donne la marche à suivre en cas de « refus sur le terrain ». Exemple de situation : « Cadenas sur le compteur ou le coffret. » Marche à suivre : « Casser le cadenas. » Autre cas : « Une porte non fermée à clé » justifie l'accès à une propriété privée.

Frédéric Boutaud, directeur territorial d'Enedis dans l'Essonne, botte en touche : « Il est important de rappeler que le déploiement se passe bien. Nous sommes dans un dialogue permanent avec les élus et les clients qui comprennent les bénéfices de cette innovation. Ce nouveau compteur est indispensable pour répondre aux nouveaux usages. Nous sommes dans une modernisation du service public. » Quant à la nocivité des ondes soulevées par les associations opposées à Linky ? « C'est une technologie filaire simple avec des niveaux d'émission faibles », répond Enedis.